



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle

## **Plan d'action du DECS pour une meilleure insertion des élèves dans le monde du travail**

La chancellerie d'Etat communique:

Dans le but d'assurer une meilleure insertion des élèves dans le monde du travail au sortir de l'école obligatoire, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS), a lancé un appel à la mobilisation de toutes les bonnes volontés lors de la présentation du plan d'action du DECS dans le cadre d'une conférence de presse tenue ce jour. Le passage de la scolarité obligatoire au secondaire 2 (post-obligatoire) est un moment critique dans le système éducatif. Dans son programme de législature 2006-2009, le Conseil d'Etat en a fait un objectif majeur. Le DECS a traduit cette volonté en un plan d'action « Transition S1-S2 », qui sera introduit progressivement dès la prochaine rentrée scolaire 2007-2008 et qui déploiera ses effets ces prochaines années.

### **Trois objectifs visés**

Le plan d'actions du DECS poursuit les objectifs suivants :

1. Lancer un appel solennel à toutes et tous en vue de renforcer la transition entre l'école obligatoire et le post-obligatoire. Pour améliorer l'insertion des jeunes dans la vie active, le DECS a besoin de la participation engagée de tous, il cherche ainsi à mobiliser les élèves, les enseignants, les écoles, les parents et les milieux économiques.
2. Repérer, dès la scolarité obligatoire, les élèves qui pourraient rencontrer de grandes difficultés à former un projet professionnel et veiller à les soutenir assez tôt.
3. Eviter que les jeunes soient tentés de changer trop souvent de filières de formation ou de place d'apprentissage. Globalement dans le canton de Neuchâtel ces dernières années, ce sont environ 40% d'une volée de jeunes gens arrivés en fin de scolarité qui sont entrés au lycée. Cette proportion est la plus forte de Suisse, après le canton de Genève. Or, tous ces élèves n'ont pas le profil pour effectuer des études académiques de longue durée. Ainsi, en cours et à la fin de la première année de lycée, on enregistre plus de 20% d'échecs et abandons.

Le DECS a commencé par établir un bilan des mesures existantes sur le plan de la transition entre l'école obligatoire et le secondaire 2. Au secondaire 2, en matière de préparation à la formation professionnelle, il a par exemple jugé que les offres de mesures préparatoires étaient pertinentes. Dans un souci de meilleure visibilité et de coordination sur le plan cantonal, il a été décidé que ces mesures préparatoires seraient désormais regroupées sous le label unique de préapprentissage. Un préapprentissage qui comprend 4 voies : orientation, raccordement, intégration et JET (jeunes en transit).

Quant au plan d'action établi par le DECS, il sera conduit progressivement sur plusieurs années. Les premières mesures présentées aujourd'hui sont appliquées pour certaines d'entre elles à la rentrée 2007 déjà, sous forme d'expérience-pilote. D'autres mesures s'appliqueront en 2008, puis en 2009, en fonction des bilans tirés lors de la première phase.

### **Trois axes pour les premières mesures envisagées**

Les premières mesures envisagées par le DECS portent sur trois axes. Il s'agit d'une part de renforcer et valoriser davantage les connaissances et les compétences des élèves. L'idée de base est de faire en sorte que l'élève dessine un projet professionnel à la fin de la 8<sup>e</sup> année scolaire au plus tard et puisse mettre à profit la 9<sup>e</sup> année pour entreprendre ce projet. Un bilan intermédiaire de situation, à la fois scolaire et orienté sur les aptitudes et intérêts, sera établi déjà dans le courant de la 8<sup>e</sup> année.

Un deuxième axe comprend la préparation aux choix professionnels, avec intervention accrue des conseillers-es des offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP) en classe de 8<sup>e</sup> année déjà. Des cours d'*Education aux choix* seront dispensés dans toutes les sections, en collaboration avec les enseignants-es, dès la rentrée scolaire 2008 pour une douzaine de classes pilotes.

Enfin, troisième axe, un accent sera mis par le DECS sur la sensibilisation des enseignants-es et du monde du travail à cette problématique de la transition entre l'école obligatoire et le post-obligatoire. Des cours de formation continue seront proposés au corps enseignant dès la rentrée 2007. Dans le but de développer les contacts entre les enseignants-es et les milieux économiques, des journées de visite d'entreprises et d'entretiens seront organisées dans le canton à fin 2007 et début 2008, en collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie.

La conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet a par ailleurs réitéré son appel auprès des entreprises actives dans le canton de Neuchâtel à créer davantage de places d'apprentissage.

Neuchâtel, le 4 juin 2007